



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/20
12 juin 2002



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-septième réunion
Montréal, 17-19 juillet 2002

ADDENDUM AU PLAN D'ACTIVITÉS 2002 DE L'ONUDI

Introduction

1. À sa 36^e réunion, le Comité exécutif a décidé de demander aux agences d'exécution de préparer un addendum à leurs plans d'activités 2002, afin de planifier des activités pour les fonds non attribués en 2001 et les fonds alloués restant dans les plans d'activités 2002 des agences bilatérales.
2. Le montant total de 10 604 264 \$US a été distribué selon la part respective de chacune des agences, et l'ONUDI a donc reçu 2 651 066 \$US.
3. L'ONUDI a inclus dans l'addendum à son plan d'activités: une activité de préparation de projet pour un plan d'élimination d'un fumigène sectoriel (bromure de méthyle) pour le Brésil (100 000 \$US) et l'Afrique du Sud (125 000 \$US), 1 344 350 \$US pour la première tranche du plan d'élimination du secteur de production de la République populaire démocratique de Corée, et 906 798 \$US supplémentaires pour le plan d'élimination de la fabrication des compresseurs et de la réfrigération domestique en Chine.

Observations

4. La préparation de projet pour des activités au Brésil et en Afrique du Sud est conforme aux conditions de la Décision 36/13.
5. L'ONUDI a inclus dans son addendum le projet d'élimination du secteur de la production de la République démocratique populaire de Corée, parce qu'il a été approuvé à la 36^e réunion sans avoir été ni dans le plan d'activités de 2001 ni dans celui de 2002.
6. L'ONUDI a aussi inclus des fonds supplémentaires pour le plan d'élimination du secteur de la fabrication des compresseurs et de la réfrigération domestique en Chine. Le Secrétariat devra discuter avec l'ONUDI de la constance des données du projet. La Décision 36/13 b) exige que les activités incluses dans l'addendum soient conformes au principe exigeant que les données soient constantes et fiables lors de la présentation d'une demande.

Recommandations

Étant donné la circonstance inhabituelle de la présentation de l'addendum du plan d'activités des agences d'exécution en même temps que celle des activités de financement indiquées, le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances pourrait vouloir recommander au Comité exécutif :

1. De ratifier l'addendum au plan d'activités 2002 de l'ONUDI compris dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/20, tout en prenant note que la ratification n'implique pas que le projet mentionné, ou que le niveau de financement de celui-ci, soit approuvé ;

2. De prendre note que les indicateurs d'efficacité pondérés et non pondérés seraient revus, au besoin.
3. De tenir compte de la façon dont les fonds destinés à réaliser l'addendum seraient alloués si les activités n'étaient pas approuvées.
